



## Conseil d'administration

317<sup>e</sup> session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/POL/INF/1

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

### Aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles du second semestre de 2012

**Résumé:** Le présent document contient un aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles menées entre août et décembre 2012.

**Unité auteur:** Département des activités sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.317/POL/4 et GB.310/STM/1.

1. La révision des Directives OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (édition 1997) <sup>1</sup> a avancé. Le groupe d'experts conjoint OMI/OIT/ONU-CEE sur la révision des directives a tenu sa troisième session du 15 au 17 octobre 2012, au cours de laquelle il a achevé de réviser le projet et est convenu de transformer les directives en un recueil de directives pratiques mondial. Une fois que le groupe se sera accordé sur l'insertion d'une annexe, et après traduction et édition finale, le projet sera soumis pour approbation aux organes directeurs des trois organisations.
2. Parmi les activités récentes menées dans le secteur portuaire, on peut citer la formation de 12 nouveaux instructeurs principaux pour le programme de formation des travailleurs portuaires (Portworker Development Programme), formation qui a été dispensée en décembre 2012, à Lima, à la demande des autorités portuaires péruviennes.
3. Dans les activités visant à promouvoir la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, il a été mis l'accent sur une application plus large de cet instrument pour parer aux difficultés que crée, par exemple, le travail forcé dans le secteur de la pêche. Les 19 et 20 septembre 2012, des consultations tripartites sur le travail forcé et la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche, organisées dans le cadre d'une collaboration entre SECTOR et le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL), se sont tenues au CIF-OIT à Turin. Ont participé aux consultations des représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'objectif était de faciliter le débat sur les moyens de prévenir et de combattre le travail forcé et la traite des êtres humains, afin d'obtenir des éléments en vue de l'élaboration d'un projet d'étude documentaire du BIT sur la question, ainsi que de la mise au point d'un éventuel projet de stratégie pour le secteur de la pêche.
4. Au titre du suivi de la résolution concernant le jaugeage des navires et le logement, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 96<sup>e</sup> session <sup>2</sup>, l'OIT a continué à participer aux travaux des comités, sous-comités et groupes de travail par correspondance sur la question du jaugeage. A la fin de 2012, un document a été présenté au Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI (SLF) dans lequel il était proposé un projet de résolution de l'Assemblée intitulé «Jauge brute réduite excluant des locaux d'habitation». Si elle est adoptée par l'Assemblée de l'OMI, la résolution pourrait contribuer à réduire les incidences financières, pour les armateurs et les armateurs à la pêche, du mode de calcul du jaugeage qui incite ces derniers à réduire les espaces de logement réservés à l'équipage.
5. Dans le cadre des activités visant à favoriser le recyclage en toute sécurité des produits électriques et électroniques et à protéger la santé des travailleurs de la filière, SECTOR a publié en commun avec SAFEWORK, un document de travail intitulé «The global impact of e-waste: Addressing the challenge» (Les effets des déchets électroniques à l'échelle mondiale: Un problème à régler) <sup>3</sup>. Dans ce document, les auteurs analysent les volumes, les sources et les flux de déchets électroniques, les risques auxquels ces produits exposent les travailleurs chargés de leur traitement et les dangers pour l'environnement, les questions relatives à la sécurité et à la santé ainsi que les questions de travail et les cadres réglementaires, et ils établissent des liens entre ce casse-tête mondial et les activités actuelles, et peut-être futures, de l'OIT.

<sup>1</sup> Documents GB.310/STM/3/4 et GB.310/STM/1, paragr. 38.

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le document GB.310/STM/3/2.

<sup>3</sup> Publié (en anglais) à l'adresse: [http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS\\_196105/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_196105/lang--en/index.htm).

6. Afin d'encourager la ratification et l'application de certaines normes internationales du travail sectorielles, comme l'a demandé le Conseil d'administration <sup>4</sup>, un certain nombre d'analyses comparatives ont été effectuées pendant le second semestre de 2012 en rapport avec la convention du travail maritime, 2006, pour les Seychelles <sup>5</sup>, et concernant la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978 <sup>6</sup>, pour le Brésil et la République dominicaine. Au titre du suivi d'analyses comparatives effectuées au cours du premier semestre de 2012 <sup>7</sup> concernant la convention n° 151, pour la Bosnie-Herzégovine et les Philippines, des activités ont été organisées au niveau national: l'atelier bipartite national qui s'est tenu à Banja Luka (les 20 et 21 septembre 2012) a donné lieu à l'adoption d'un plan d'action et les participants (140 personnes environ) à la conférence nationale, organisée sur la convention n° 151 à Manille (28 novembre 2012), ont adopté une déclaration appelant à la ratification de la convention. Le Bureau note par ailleurs avec un grand intérêt que l'ex-République yougoslave de Macédoine a soumis à l'Assemblée un projet de loi en vue de la ratification de la convention n° 151 <sup>8</sup>.
7. Dans le cadre du suivi de la série de séminaires régionaux sur le dialogue social organisés conjointement par l'OIT et l'Union postale universelle (UPU) depuis 2000, et comme le prévoyait le programme des activités sectorielles 2012-13, l'OIT a participé au deuxième séminaire sur le développement durable pour les opérateurs postaux des pays d'Asie et du Pacifique, à Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam (du 25 au 28 juin 2012). Grâce à la coopération établie entre l'OIT et l'UPU, il a été accordé une place prépondérante aux questions concernant l'égalité entre hommes et femmes, les personnes handicapées, le dialogue social, la sécurité et la santé et la lutte contre le VIH/sida, dans le plan d'action sur le développement durable qui a été adopté par les participants au séminaire et qui est destiné à traiter les questions économiques et environnementales fondamentales. Ce plan doit être mis en œuvre en 2012-2014, dans les 20 pays participants, par les employeurs du secteur des services postaux (des membres de l'Union postale de l'Asie et du Pacifique).
8. Par ailleurs, l'OIT a pris part, les 22 et 23 novembre 2012 à Vienne, à la seconde réunion inter-agences sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, laquelle a réuni les représentants de 15 organismes des Nations Unies et de plus de 40 organisations non gouvernementales et intergouvernementales, des experts indépendants, des entreprises de médias et des associations professionnelles, afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre concrète aux niveaux mondial et national selon laquelle plus d'une centaine de domaines de compétences des organismes des Nations Unies et des groupes de la société civile sont définis en vue d'assurer la sécurité des journalistes. Les domaines en question portent notamment sur le soutien aux gouvernements en vue de l'élaboration de lois sur la sécurité et la liberté d'expression, la sensibilisation des citoyens, la formation à la sécurité, y compris électronique, la couverture de santé, les mécanismes de réponses d'urgence, les zones de conflit, la décriminalisation de la diffamation et la rémunération des journalistes.

<sup>4</sup> Document GB.310/STM/1, paragr. 32 et 48.

<sup>5</sup> Elles ont été présentées et examinées à un atelier tripartite national en septembre 2012.

<sup>6</sup> En outre, le *Manuel sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public*, qui rassemble les bonnes pratiques en matière de règlement des différends revêtant une grande importance au regard de l'article 5 de la convention n° 151, a été traduit en arabe pour pouvoir être utilisé en Egypte.

<sup>7</sup> Voir l'annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 4.

<sup>8</sup> Au premier semestre de 2012, il a été procédé à une analyse des lacunes et il a été tenu un atelier: voir l'annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 4.

9. A l'occasion de la Journée mondiale des enseignant(e)s (5 octobre), le Directeur général a lancé un message conjoint avec les chefs de secrétariat de l'UNESCO, de l'UNICEF, du PNUD et de l'Internationale de l'éducation. Dans une vidéo, largement diffusée, le Directeur général a préconisé un dialogue social de qualité pour améliorer la situation des enseignants et formuler des politiques et des stratégies permettant d'attirer vers cette profession des hommes et des femmes compétents.
10. Conformément aux recommandations issues du Forum de dialogue mondial sur les nouveaux développements et défis dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et leur impact sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et les relations professionnelles, 2010, il a été tenu des ateliers visant à promouvoir les Outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme. En septembre 2012, ces outils ont été présentés pour la première fois à la Foire du tourisme d'Asie et une formation d'une demi-journée sur leur utilisation a été dispensée au Bangladesh. En collaboration avec l'ambassade du Royaume-Uni au Brésil et avec le soutien de l'Etat du Mato Grosso, le BIT a tenu un atelier de formation de quatre jours sur le tourisme durable et le développement local à Cuiabá (du 4 au 7 décembre 2012) à l'occasion duquel il a été présenté une traduction en portugais des outils. Cet atelier fait partie des activités menées par l'OIT pour promouvoir le travail décent dans la préparation de la Coupe du monde de la FIFA et des Jeux olympiques et paralympiques de 2014 au Brésil. Par ailleurs, dans le cadre de sa collaboration avec la Fédération des entreprises de l'hôtellerie et de la gastronomie de la République d'Argentine (FEHGRA), le BIT a élaboré un document d'information sur le tourisme et l'emploi des jeunes qui a été examiné lors de l'atelier, organisé le 1<sup>er</sup> août 2012 par la FEHGRA sur l'emploi des jeunes dans le tourisme, auquel ont participé des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que du ministère du Travail.
11. Au second semestre de 2012, des activités ont été menées au Malawi concernant le secteur des services de distribution. A l'issue d'une réunion nationale qui s'est tenue à Lilongwe (du 5 au 7 décembre 2012), les partenaires tripartites sont convenus d'un projet de décret prévoyant la création d'un mécanisme permanent de dialogue social dans le secteur.
12. Conformément aux résolutions concernant les futures activités de l'OIT dans le secteur du tabac et le renforcement des liens institutionnels et de la coopération entre les organisations internationales concernées par les questions liées au secteur du tabac<sup>9</sup>, l'OIT a participé, en qualité d'observateur, à la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac qui s'est tenue à Séoul, Corée du Sud, du 12 au 17 novembre 2012. Ces dernières années, le Bureau a élargi sa collaboration avec le secrétariat de la convention et coordonne à présent les efforts déployés dans un certain nombre de domaines relevant du mandat de l'OIT tel qu'ils sont mentionnés dans les articles 17 et 18 et d'autres dispositions de la convention.
13. Comme prévu dans le programme d'activités sectorielles 2012-13<sup>10</sup>, il a été organisé des ateliers consacrés au module de formation à la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction. Ces ateliers, qui ont eu lieu en Azerbaïdjan (du 27 au 30 août 2012) et au Paraguay (du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2012), étaient axés sur la formation de formateurs à l'utilisation du module et à l'application des recommandations, ce qui, dans le cas du Paraguay, a mené à l'adoption d'un plan d'action visant à promouvoir la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction.

<sup>9</sup> Résolutions adoptées par les participants à la Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (février 2003).

<sup>10</sup> Document GB.310/STM/1, paragr. 22.

- 14.** Dans le cadre d'une coopération internationale de longue date entre l'OIT et l'OMS au titre du Programme mondial OIT/OMS pour l'élimination de la silicose (GPES) et du programme d'action national du Viet Nam dans ce domaine, l'OIT et l'OMS ont prêté ensemble leur concours à la tenue de l'atelier de formation national sur la sécurité et la santé dans les industries extractives, qui s'est tenu dans la province de Quang Ninh (du 7 au 9 août 2012). Les participants ont examiné la situation en matière de sécurité et de santé dans le secteur minier et ont conclu que, pour améliorer celle-ci, il faut traiter en priorité les questions suivantes: la prévention efficace de la silicose et de la pneumoconiose des mineurs; le renforcement de la surveillance médicale; et l'élaboration de normes de sécurité nationales et internationales (notamment les recueils de directives pratiques du BIT, par exemple, le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines) et l'amélioration de l'application de celles-ci. L'atelier a bénéficié de la contribution de deux projets de coopération technique similaires, soutenus par le gouvernement du Japon et mis en œuvre par le ministère vietnamien du Travail, des Invalides et des Affaires sociales (MOLISA) et du projet HEMA (Health Care Support to the Poor of Northern Uplands and Central Highlands), lequel est axé sur les questions prioritaires en matière de sécurité et de santé au Viet Nam.
- 15.** Sur la base d'une étude réalisée sur le travail dans la foresterie au Chili, menée par le BIT au second semestre de 2012, un atelier de promotion du travail décent dans la foresterie s'est tenu le 27 novembre 2012 pour définir les priorités et examiner la voie à suivre pour mettre en œuvre celles-ci.
- 16.** Conformément à l'approche sectorielle du travail décent dans la chaîne mondiale d'approvisionnement alimentaire que le Conseil d'administration a adoptée <sup>11</sup>, l'OIT a poursuivi ses activités au Malawi <sup>12</sup>, notamment dans le cadre d'une mission de cadrage conjointe OIT/FAO qui a eu lieu en décembre 2012. Globalement, cette mission devait servir à la mise au point finale d'une proposition de programme, et consistait à sélectionner une ou deux chaînes de valeur destinées à former l'axe principal du programme «Le travail décent pour assurer la sécurité alimentaire» et à définir, avec les mandants, les domaines d'intervention du programme.
- 17.** L'OIT a poursuivi ses travaux avec l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et elle a participé à la 39<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), lequel a examiné, entre autres questions, le rapport sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Dans sa recommandation, le CSA a proposé notamment qu'il soit étudié «de manière plus approfondie comment intégrer les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les socles de protection sociale, en concertation avec les organisations ayant leur siège à Rome et les organisations et entités concernées, comme l'Equipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale».
- 18.** Enfin, pour promouvoir l'application du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, comme l'avait demandé le Conseil d'administration <sup>13</sup>, le Bureau a organisé, au Zimbabwe (les 8 et 9 novembre 2012), un atelier de suivi national consacré à cet instrument qui s'appuyait sur les résultats de l'atelier national tenu en mai 2012 <sup>14</sup> et

<sup>11</sup> Document GB.312/POL/7.

<sup>12</sup> Voir l'annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 10.

<sup>13</sup> Document GB.310/STM/1, paragr. 9

<sup>14</sup> Voir l'annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 8.

d'un atelier de formation national qui avait eu lieu du 11 au 13 juillet 2012. L'atelier de novembre portait en particulier sur les éléments que devait contenir un dossier d'information visant à améliorer la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture (à paraître à la mi-2013) et sur les moyens d'assurer la diffusion effective de ce dossier.